

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 DAC 50 Subventions (426.000 euros) à 9 structures de création et diffusion de spectacle vivant et conventions pour soutenir leur projet d'investissements.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 juin 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution de 9 subventions d'investissement à 9 organismes et la signature des conventions correspondantes en 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement en date du 18 juin 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement, en date du 19 juin 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 18 juin 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 18 juin 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 18 juin 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 18 juin 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 19 juin 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 20 juin 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Concernant les projets de théâtre

Article 1 : Une subvention d'un montant de 35.000 euros est attribuée à l'EPCC la Maison des métaux pour l'acquisition de matériels en 2018. 180823 ; 2018-03313.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 120.000 euros est attribuée à l'établissement public de coopération culturelle CENTQUATRE, 104 rue d'Aubervilliers 75019 Paris, afin de participer à son programme de travaux pour l'année 2018. 181068 ; 2018-03223;

Article 3 : Une subvention d'un montant de 35.000 euros est attribuée à l'association Les Plateaux sauvages, 5 rue des Plâtrières, 75020 Paris, afin de participer à son programme d'achat d'équipements et de travaux pour 2018. 187676 ; 2018-03177.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 100.000 euros est attribuée à l'association Théâtre de la Ville pour soutenir son programme d'investissements en 2018. 52341 ; 2018-03248.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 35.000 euros est attribuée à l'association Théâtre Paris Villette, 211 avenue Jean Jaurès 75019 Paris, afin de soutenir le renouvellement des matériels scénique du Théâtre Paris Villette et du Grand Parquet ainsi que des aménagements extérieurs. 184153 ; 2018-03559 ;

Article 6 : Une subvention d'un montant de 9.000 euros est attribuée à l'association l'Été Parisien, 106, rue Brancion, 75015 Paris, afin de participer à son acquisition de matériels et logiciels informatiques. 20361 ; 2018-03550

Article 7 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à Paris culture 20, 1-3 rue Frederick Lemaître 75020 Paris, afin de participer à son acquisition de matériel. 19842 ; 2018-03577 ;

Article 8 : Une subvention d'un montant de 80.000 euros est attribuée à la SAS Les Petites heures, 2 boulevard de Strasbourg 75010 Paris, afin de contribuer à son programme de réhabilitation du théâtre La Scala. 189498 ; 2018-03665

Article 9 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Place de la culture, 221 rue Lafayette, 75010 Paris, afin de contribuer à la création d'une plateforme numérique. 190862 ; 2018-07669

Article 10 : La Maire de Paris est autorisée à signer les 9 conventions correspondantes dont les projets sont annexés à la présente délibération.

Article 11 : La dépense correspondante, soit 426.000 euros, sera imputée sur le budget de d'investissement de la Ville de Paris de 2018 et suivants, rubrique 316, AP 1803546 de la façon suivante :
35.000 euros sur la nature 2041581 au titre des investissements de la Maison des métaux ;
120.000 euros sur la nature 2041582 au titre des investissements du CENTQUATRE ;
115.000 euros sur la nature 20422 au titre des investissements des Plateaux sauvages et de la SAS Les petites heures ;
156.000 euros sur la nature 20421 au titre des investissements des associations Théâtre de la Ville, Théâtre Paris Villette, l'Été parisien, Paris culture 20 et Place de la culture.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO